



## ARRETE REGLEMENTANT LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le Maire de la Ville d'AIX-NOULETTE,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Pénal,

**Considérant** que les festivités du 14 Juillet 2021 auront lieu au stade Maurice FLORENT, la rue L'Abbé et la salle des fêtes de 15h à 00h et qu'il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement et les mesures sanitaires dans un but de sécurité publique aux alentours,

**Considérant** qu'il appartient à l'Autorité Municipale de réglementer, par mesure de sécurité, la circulation des véhicules de tous genres dans la rue où aura lieu cette manifestation,

### ARRETONS:

- Article 1<sup>er</sup> :** Les festivités du 14 Juillet 2021 se dérouleront sur le site du Stade Florent, la rue L'Abbé et la salle des fêtes à AIX-NOULETTE.
- Article 2 :** La circulation des véhicules de tous genres, sauf véhicules de secours et de services, sera interdite **du Mercredi 14 Juillet à 06 h au Jeudi 15 Juillet 2021 à 06 h**, rue L'Abbé dans sa portion comprise entre la Départementale 937 et la rue Lantoine à AIX-NOULETTE afin d'assurer la sécurité des participants.
- Article 3 :** La circulation des véhicules de tous genres, sauf véhicules de secours et de services, sera interdite **le Mercredi 14 Juillet de 22h à minuit**, rue des Perroquets dans sa portion comprise entre la Départementale 937 et la rue Lantoine à AIX-NOULETTE afin d'assurer la sécurité des participants.
- Article 4 :** Le parking rue L'Abbé attenante à la pharmacie et la salle des fêtes sera fermé du Mardi 13 Juillet à 8h au jeudi 15 Juillet à 8h
- Article 5 :** Le parking de la bibliothèque et le parking du Square des Arts seront fermés le 14 Juillet de 8h à Minuit
- Article 6 :** Le parking attenante au stade Florent, rue des Perroquets sera fermé le 14 Juillet de 8h à Minuit.
- Article 7 :** Un périmètre de sécurité sera mis en place en périphérie de la manifestation, ce périmètre sera barriéré et des obstacles lourds seront mis en place **pour qu'ils ne puissent être franchis par des véhicules.**
- Article 8 :** **Mesures sanitaires :** Le port du masque et une distanciation sociale d'un mètre seront exigés dans l'emprise de la manifestation.
- Article 9 :** Pour des questions évidentes de sécurité, il sera interdit d'introduire dans l'emprise de la manifestation tous types de matériels pyrotechniques ou fumigènes.

- Article 10 :** Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées par la pose de panneaux de signalisation mis en place par les organisateurs, avec affichage du présent arrêté municipal.
- Article 11 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- Article 12 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'AIX-NOULETTE, Monsieur le Commandant de Police du Commissariat de LIEVIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à AIX-NOULETTE, le 1<sup>er</sup> Juillet 2021




Le Maire,

*Alain Lefebvre*  
Alain LEFEBVRE

Ech: 1:2500


LES AULNES


Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

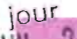
 Rue L'Abbé : Interdiction de circuler et de stationner le 14 Juillet

 Barrières

 Parking fermé les 13 et 14 Juillet

 Rue des Perroquets fermeture le 14 Juillet de 22h à Minuit

 Obstacle

 Parkings fermés le 14 Juillet

Vu pour être annexé  
à l'Arrêté Municipal de ce jour  
AIX NOULETTE, le 01 JUIL. 2021  
Le MAIRE  
Alain LEFEBVRE

